

Conseil de Communauté

Délibération n°1352018

Judi 15 novembre 2018 – 18h30



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-huit et le quinze novembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Antoine Roux de Lunel-Viel, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Alain ROUS, Denis DEVRIENDT, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Nancy LEMAIRE, Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, Isabelle BUFFET, M. Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, MM. Norbert TINEL, Jérôme PIETRERA, Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Francis PRATX représenté par Alain ROUS, M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Denis DEVRIENDT, M. Laurent RICARD représenté par Richard PITAVAL, M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, M. Joël MOYSAN représenté par Danièle RAZIGADE, Mme Marie-Laurence FEVRIER représentée par Francine BLANC, M. Stéphane ALIBERT représenté par Annabelle DALLE, M. Claude CHABERT représenté par Julia PLANE, Philippe MOISSONNIER représenté par Robert PISTILLI, Mme Bernadette VIGNON représentée par Jean-Paul ROGER et Mme Cécile MACAIGNE représenté par Maryvonne SABATIER.

Absents excusés : Mme Frédérique DOMERGUE, M. René HERMABESSIERE, M. Sylvie THOMAS et M. Jean-Luc BERGEON.

Secrétaire de séance : M. Jean CHARPENTIER

Objet : Pertes sur créances irrécouvrables

Monsieur Robert Pistilli, vice-président délégué aux finances, expose au conseil la possibilité de se prononcer sur l'admission en non-valeur et les créances éteintes relatives aux titres de recettes suivants :

Budget Principal - Compte 6541 : créances admises en non-valeur :

Exercice	N° Titre	Objet du titre	Reste dû	Observations
2013	T-79	Pénalités médiathèque	267,48 €	Décédé
2013	T-789	Pénalités médiathèque	52,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	T-524	Accès payant déchèterie	60,77 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	T-170	Accès payant déchèterie	56,65 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	T-1271	Accès payant déchèterie	8,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	T-1146	Accès payant déchèterie	61,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	T-960	Accès payant déchèterie	61,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	T-685	Accès payant déchèterie	90,64 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	T-619	Accès payant déchèterie	72,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	T-504	Accès payant déchèterie	46,35 €	Combinaison infructueuse d'actes

2014	T-285	Accès payant déchèterie	46,35 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	T-1432	ALSH	19,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	T-1431	ALSH	104,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	T-647	Accès payant déchèterie	85,49 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	T-624	Accès payant déchèterie	37,08 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	T-623	Accès payant déchèterie	49,44 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	T-595	Accès payant déchèterie	12,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	T-589	Accès payant déchèterie	6,18 €	Redressement judiciaire et inférieur au seuil de poursuite
2015	T-588	Accès payant déchèterie	16,48 €	Redressement judiciaire et inférieur au seuil de poursuite
2015	T-555	Accès payant déchèterie	15,45 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	T-464	Pénalités médiathèque	70,77 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	T-460	Pénalités médiathèque	99,18 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	T-134	Accès payant déchèterie	42,23 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	T-1047	Enlèvement dépôt sauvage	82,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-953	Accès payant déchèterie	20,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-910	ALSH	26,00 €	Inférieur au seuil de poursuite
2016	T-825	Accès payant déchèterie	39,14 €	Liquidation simplifiée
2016	T-569	Accès payant déchèterie	12,36 €	Inférieur au seuil de poursuite
2016	T-565	Accès payant déchèterie	15,45 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-563	Accès payant déchèterie	17,51 €	Inférieur au seuil de poursuite
2016	T-543	Accès payant déchèterie	4,64 €	Inférieur au seuil de poursuite
2016	T-539	Accès payant déchèterie	12,36 €	Inférieur au seuil de poursuite
2016	T-535	Accès payant déchèterie	66,95 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-534	Accès payant déchèterie	9,27 €	Inférieur au seuil de poursuite
2016	T-531	Accès payant déchèterie	6,18 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-523	Accès payant déchèterie	12,36 €	Inférieur au seuil de poursuite
2016	T-503	Accès payant déchèterie	12,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-486	Accès payant déchèterie	9,27 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-480	Accès payant déchèterie	10,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-351	Enlèvement dépôt sauvage	82,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-33	Accès payant déchèterie	27,81 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-237	Accès payant déchèterie	20,60 €	Inférieur au seuil de poursuite
2016	T-235	Accès payant déchèterie	30,90 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-1739	ALSH	21,00 €	Combinaison infructueuse d'actes

2016	T-1723	Accès payant déchèterie	20,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-1589	Pénalités médiathèque	74,97 €	Décédé
2016	T-1498	Enlèvement dépôt sauvage	23,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	T-1368	Accès payant déchèterie	60,77 €	Liquidation simplifiée
2016	T-1231	Accès payant déchèterie	61,80 €	Liquidation simplifiée
2017	T-912	Accès payant déchèterie	12,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-904	Accès payant déchèterie	6,18 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-596	Accès payant déchèterie	29,87 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-57	Accès payant déchèterie	24,72 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-327	Accès payant déchèterie	12,36 €	Inférieur au seuil de poursuite
2017	T-305	Accès payant déchèterie	16,48 €	Inférieur au seuil de poursuite
2017	T-276	Accès payant déchèterie	5,15 €	Inférieur au seuil de poursuite
2017	T-275	Accès payant déchèterie	27,81 €	Liquidation judiciaire
2017	T-267	Accès payant déchèterie	6,18 €	Inférieur au seuil de poursuite
2017	T-258	Accès payant déchèterie	18,54 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-242	Accès payant déchèterie	6,18 €	Liquidation judiciaire
2017	T-1374	Accès payant déchèterie	26,78 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-508	Accès payant déchèterie	12,36 €	Inférieur au seuil de poursuite
Total			2 368,41 €	

Budget principal - Compte 6542 : créances éteintes :

Exercice	N° Titre	Objet du titre	Reste dû	Observations
2014	T-502	Accès payant déchèterie	20,60 €	Clôture insuffisante actif RJ-LJ
2014	T-519	Accès payant déchèterie	146,26 €	Clôture insuffisante actif RJ-LJ
2014	T-624	Accès payant déchèterie	67,98 €	Clôture insuffisante actif RJ-LJ
2014	T-689	Accès payant déchèterie	155,02 €	Clôture insuffisante actif RJ-LJ
2014	T-927	Accès payant déchèterie	52,53 €	Clôture insuffisante actif RJ-LJ
2016	T-478	Accès payant déchèterie	11,33 €	Liquidation judiciaire
2016	T-904	ALSH	17,70 €	Surendettement - effacement de dette
2016	T-1772	Taxe de séjour	4 600,80 €	Clôture insuffisante actif RJ-LJ
2017	T-26	RS ordures ménagères	937,75 €	Clôture insuffisante actif RJ-LJ
2016	T-1374	Taxe de séjour	5 838,60 €	Clôture insuffisante actif RJ-LJ
2016	T-978	RS ordures ménagères	71,45 €	Clôture insuffisante actif RJ-LJ
Total			11 920,02 €	

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 3 abstentions (Mmes Julia PLANE, Isabelle BUFFET et M. Claude CHABERT) :

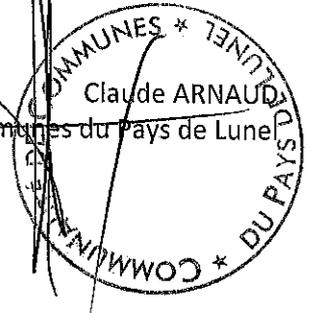
APPROUVE l'admission en non-valeur et les créances susmentionnées éteintes,

AUTORISE monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 29/11/18
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex